MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES
SRT / BARPI

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des évènements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Activités : C23.13 - Fabrication de verre creux

N°42509 - 26/07/2012 - FRANCE - 59 - MASNIERES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, une coulée de verre en fusion se produit à 18h45 sur un four d'une capacité de 135 t. Les pompiers déploient 10 lances à eau pour refroidir le verre (création d'un bouchon) et protéger une canalisation de gaz proche ainsi que la structure du bâtiment. Au cours de l'intervention, 1 pompier est victime d'un malaise sans gravité. L'alimentation en gaz est maintenue pour garder le four en chauffe. Les opérations de secours s'achèvent vers 1 h. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée malgré les dégâts subis par le four qui sera réparé.

N°41928 - 27/03/2012 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD
C23.13 - Fabrication de verre creux
Les pompiers interviennent à 0h30 pour une coulée de verre en fusion depuis un four dans une verrerie. La coulée se dirige vers le sous-sol qui est évacué, l'activité de l'usine n'est pas perturbée. Le verre est arrosé avec 4 lances à eau (2 de l'usine et 2 des pompiers). En raison de la chaleur, les intervenants se relaient fréquemment. Le personnel de maintenance répare le four. Le verre est figé à 1h45.

N°41296 - 16/11/2011 - FRANCE - 59 - MASNIERES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie soumise à autorisation, un opérateur en poste constate vers 6h20 une rougeur au niveau de l'arrière d'un four. Cette rougeur est liée à un léger passage de verre au niveau d'un joint de réfractaire. Le poste de garde est immédiatement contacté afin d'alerter les secours et déclencher la sirène interne. Des lances incendies sont déployées afin de refroidir le verre pour qu'il durcisse et forme un bouchon. Des jets en pluie à l'aide de plusieurs lances sont réalisés afin de ne pas fragiliser les réfractaires du four ainsi que le bouchon.
Une société spécialisée intervient le lendemain pour réparer le four en la présence des pompiers internes du site. Lors de cette opération, une nouvelle fuite de verre se produit vers 14h20. Celui-ci est maîtrisé avec l'aide des secours externes. Une surveillance du four est mise en place durant la nuit. Les réparations se sont terminées sans encombre le 19/11.
Au vu des différents accidents recensés dernièrement sur son site, l'exploitant se rapproche de la division technique du groupe pour mettre en place une campagne d'inspection de ses fours et envisager éventuellement des actions de prévention ou de réparations.

N°42059 - 27/10/2011 - FRANCE - 42 - SAINT-ROMAIN-LE-PUY
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie soumise à autorisation, un feu sur une machine de fabrication de verre se propage aux superstructures au-dessus. L'alarme incendie se déclenche et les pompiers internes éteignent rapidement l'incendie. Les secours externes arrivent après l'extinction et restent en observation. Aucun équipement n'est détruit et la production de la ligne concernée redémarre peu de temps après.
L'utilisation d'un jet d'eau par l'opérateur pour éteindre un début d'incendie à la suite d'un enverrage (verre en fusion qui tombe sur la machine au lieu d'entrer dans le moule), conjuguée à la présence d'huile sur la machine aurait provoqué la propagation du feu.
A titre de mesures correctives, l'exploitant entreprend de :
- nettoyer régulièrement les machines;
- mieux répartir les extincteurs et autres équipements d'extinction;
- améliorer la perception des sirènes d'alerte;
- moderniser les lances RIA.

N°41036 - 02/10/2011 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, des résidus de matières combustibles se trouvant en partie basse d'une charpente métallique au-dessus d'un four prennent feu vers midi. Le personnel éteint les flammes avec 3 lances à eau, le bâtiment n'est pas évacué. De la fumée continue à se dégager. Les pompiers publics déploient 3 lances et rencontrent des difficultés d'accès à la charpente métallique. Ils demandent le renfort d'un groupement d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) pour déterminer le point d'attaque le plus efficace. Ils refroidissent ensuite 600 m² de toiture depuis 1 échelle. Le bilan est d'un employé légèrement intoxiqué par les fumées et d'un pompier victime d'un coup de chaud.
Le sinistre n'a pas eu d'impact sur l'outil de production. Un organisme spécialisé procède au contrôle de la structure métallique 3 jours après et constate que cette dernière n'est pas endommagée. L'origine de l'incendie, initialement attribuée à un défaut électrique (câble de luminaire), reste indéterminée.

N°40984 - 24/09/2011 - FRANCE - 54 - BACCARAT
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie soumise à autorisation, un départ de feu est repéré à 4h53 au niveau inférieur d'un plancher en bois servant d'assise à un ancien four. Une fuite de gaz est également détectée et se manifeste par des inflammations de poche de gaz à intervalle régulier (quelques secondes). Vers 7 h, craignant un risque d'explosion, l'alimentation en gaz de l'usine est coupée. L'incendie affectant le plancher en bois est circonscrit rapidement. Après vérification de l'installation, l'alimentation en gaz est remise en service vers 9 h.
Les eaux d'extinction sont collectées et envoyées dans une lagune destinée au traitement des eaux industrielles du site dans l'attente des résultats de leur analyse.
Économiquement, les conséquences de l'incendie sont minimes car l'arrêt pendant 2 h de l'alimentation en gaz de l'usine n'a pas eu d'effet sur le fonctionnement des installations, en particulier les fours de fusion. Près de 50 m² de plancher en bois sont ravagés, 2 conduites souples de gaz sont touchées, un poste de fartage et quelques pièces sont par ailleurs détruits.
L'exploitant n'est pas en mesure de déterminer l'origine et le déroulement de la propagation de l'incendie. En outre, il ne connaît pas avec certitude son réseau de tuyauterie de gaz dans l'usine. La coupure générale de gaz lors de l'accident a ainsi été privilégiée faute de trouver l'organe de sectionnement de la canalisation fuyarde.
A titre de mesures correctives, l'industriel envisage d'expertiser et de mettre à jour le réseau de gaz de l'usine, ainsi que de faire rechercher les causes du feu par un organisme spécialisé.

N°39224 - 04/11/2010 - FRANCE - 80 - BOUILLANCOURT-EN-SERY
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie soumise à autorisation, un échauffement anormal se produit vers 16 h sur l'un des fours d'une chaîne de laquage. L'exploitant alerte les pompiers. Aucune flamme n'est cependant observée, et à l'arrivée des secours, l'incident est déjà en phase de régression. La zone suspecte est refroidie. L'opération de refroidissement est réalisée par brumisation durant 2 à 3 minutes. A la suite de l'événement, l'exploitant prévient le constructeur de la machine incriminée. Ce dernier se déplace sur le site afin de mener les actions correctives nécessaires.

N°39162 - 25/10/2010 - FRANCE - 62 - WINGLES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie soumise à autorisation, un feu se déclare sur une ligne de fabrication vers 14h30 au niveau d'une machine. Les équipes de secours internes éteignent l'incendie en 20 min, avant l'arrivée des pompiers. Les secours transportent à l'hôpital un employé présentant un taux de CO élevé et 2 autres pour choc émotionnel. La zone est mise en sécurité. Un nettoyage complet de la machine est réalisé le 02/11. Quelques gouttes de verre se seraient enflammées et les flammes se seraient propagées le long des parois graissées de la machine.
A la suite du sinistre, l'exploitant optimise le fonctionnement de 2 motopompes du réseau incendie. Il planifie un entretien préventif de ses lances monitors et prévoit de développer les appoints d'eau sur son site.

N°38115 - 29/04/2010 - FRANCE - 76 - AUMALE
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un feu se déclare vers 23h30 dans un bâtiment industriel. Une soixantaine de pompiers déploie un dispositif important et coupe la RD 49. La présence de bois, de solvants et d'emballages complique l'intervention. L'extinction se poursuit toujours à 5 h quand des engins de chantier commencent à déblayer les lieux. Des moyens hydrauliques d'extinction opèrent par intermittence à 13h30. Le déblaiement s'achève à 18h15. Une équipe de pompiers reste en surveillance, puis considère le feu éteint, permettant ainsi la réouverture de la D 49. Une entreprise locale se charge du déblaiement et du tri des déchets : verre, métal (composants de meubles mais aussi du bâtiment - bardage, poutre...), bois et cartons calcinés.
Les entrepôts des 2 entreprises représentant une surface de 3 000 m² sont détruits. Un mur coupe-feu a permis de préserver les outils de production et les locaux administratifs, mais 46 personnes sont en chômage technique pour l'entreprise de verre et 9 pour celle d'ameublement.
La foudre serait à l'origine du sinistre. En effet, 47 points d'impact ont été relevés sur la commune. Toutefois, il ne peut être établi si l'accident a été provoqué par un impact de foudre directement sur le bâtiment ou sur le réseau électrique.

N°37808 - 03/02/2010 - FRANCE - 59 - MASNIERES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans l'un des ateliers d'une verrerie soumise à autorisation, une odeur de gaz est ressentie vers 2 h. Un chef d'équipe prévient le personnel et procède à l'évacuation. Le poste de garde alerte ensuite les pompiers. La recherche de la fuite dure 20 minutes. Le gaz provenait d'une tuyauterie servant à décomprimer le circuit entre une vanne de coupure et les chaudières. Cette canalisation avait été rehaussée pour dépasser le niveau des toits de l'usine à la suite d'un événement analogue.
Cette mesure s'est révélée encore insuffisante, en raison du vent d'une part et du volume de gaz contenu dans la conduite, d'autre part. L'importante quantité de gaz contenue dans la canalisation est due à plusieurs facteurs: vanne d'échappement difficile à fermer, pression d'air comprimé insuffisante pour maintenir fermé les vannes d'échappement et de coupure.
A la suite de l'événement, l'exploitant relève le seuil d'un pressostat, effectue un test de fonctionnement et contrôle les vannes. Après vérification, il planifie le changement de la vanne d'échappement et un entretien complet de celle de coupure. Une phase de mise à jour des schémas des installations et de formation des opérateurs est également prévue.

N°37493 - 15/11/2009 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine fabriquant du verre creux, 7 t de verre en fusion s'écoulent d'un four à la suite d'une percée latérale d'une paroi. Le four est aussitôt mis à l'arrêt. Le verre se répand vers une fosse de récupération située sous le four. Les pompiers refroidissent le four à l'aide de lances incendie et transportent à l'hôpital un employé victime d'un malaise.
Le four est réparé par mise en place d'un nouveau bloc réfractaire au-dessus du bloc usé. L'activité de l'usine reprend 2 h après la survenue de la coulée de verre. Le four est toutefois maintenu sous surveillance. A la suite de l'incident, l'exploitant vérifie l'ensemble des parois du four par sondage et recycle le verre écoulé.

N°35312 - 06/10/2008 - FRANCE - 77 - COULOMMIERS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Vers 10h30, de fortes odeurs d'ammoniac (NH3) incommodent le personnel d'une entreprise de fabrication de verre. La société stoppe son activité pendant 1h30 et 3 employés sont évacués. Les pompiers effectuent des mesures et relèvent au plus haut une concentration de 120 ppm dans les égouts ainsi qu'un pH de 10,5 et une atmosphère saturée en ammoniac dans les postes de relevage. L'exploitant informe les secours d'un problème technique survenu durant le week-end et ayant provoqué le rejet de 70 m³ de boues dans le réseau d'eaux usées. Les postes de relevage sont mis en ventilation forcée ; 1 entreprise spécialisée cure le réseau sur 500 m, pour retirer les boues. Les pompiers effectuent des relevés dans le réseau et au niveau de la station d'épuration le 08/10/08 et ne constatent pas de valeurs anormales. Selon la presse, le siphon d'une douche non utilisée serait à l'origine de l'incident.

N°35554 - 23/06/2008 - FRANCE - 76 - LE TREPORT
C23.13 - Fabrication de verre creux
Une fuite d'oxygène se déclare vers 17 h dans une verrerie. Une entreprise extérieure intervenant sur le site signale au gardien la présence de vapeur au niveau du dépotage des cuves d'oxygène.
Les pompiers internes mettent en place une lance par précaution et un périmètre de sécurité avant de constater que la soupape de surpression du réservoir est restée ouverte. Les pompiers externes basculent une vanne pour by-passer la soupape de surpression et passer sur la soupape de sécurité de l'installation.
La fuite est maîtrisée à 19 h. L'entreprise extérieure qui gère la station d'oxygène (4 cuves de capacité unitaire de 50 m³) est prévenue et se rend sur les lieux vers 20h30 pour changer la soupape.

N°34660 - 29/05/2008 - FRANCE - 63 - PUY-GUILLAUME
C23.13 - Fabrication de verre creux
Une coulée de verre non désirée se produit vers 9 h au niveau de l'un des fours d'une verrerie. Cet événement survient lors de la vidange d'un four en vue de sa réfection partielle. Cette intervention, sous-traitée à une société spécialisée, débute vers 5h20 et se déroule normalement avec l'évacuation du verre en fusion depuis le four vers la rétention située en contrebas à lextérieur d'un bâtiment. La maîtrise de la coulée est assurée par le réglage du débit de verre sortant des 2 trous de coulée réalisés dans le bas de la cuve du four.
Vers 7 h, un premier incident se produit après décision d'augmenter le débit de coulée de verre qui provoque lenverrage de la goulotte servant à canaliser le flux vers la fosse de rétention ; cet enverrage résulte dun flux de verre trop important au regard du dimensionnement de la goulotte, le flux de liquide passant alors par dessus cette goulotte. L'incident est rapidement maîtrisé par les équipes de la société spécialisée en positionnant un bouchon pour arrêter la vidange du four. L'opération de vidange reprend après évacuation du verre dans la goulotte et réchauffage des points de coulée pour fondre le verre solidifié.
Cependant, une difficulté est rencontrée pour enlever le bouchon obstruant l'un des points de coulée. Un fort débit de verre dans la goulotte ainsi créé ne peut être maîtrisé à temps. Le verre coule hors du système de canalisation le long des parois du four menaçant la structure supportant l'ouvrage. En surveillance permanente pendant lopération de coulée, les services de secours de lusine interviennent pour refroidir le verre. Pour disposer de moyens plus importants, le Plan d'Opération Interne est ensuite déclenché à titre préventif.
Les personnels non impliqués dans l'intervention et travaillant dans le secteur du four, sont dirigés vers des lieux sécurisés. Les pompiers complètent le dispositif de refroidissement (arrosage avec de l'eau) du verre en coulée et des structures du four pour garantir leur stabilité.
La coulée est stoppée vers 11 h à l'aide de lances à eau. Aucun blessé n'est recensé, seuls quelques dégâts sur les installations techniques sont observés : alimentation des fluides, gaines électriques. Sur le plan environnemental, 10 m³ d'eaux de refroidissement chargées d'un peu d'hydrocarbures et véhiculées par le réseau pluvial, ont débordé de la station d'épuration du site.
Une fois la situation maîtrisée, la coulée du four reprend en début d'après midi et se termine le 30/05 vers 9 h.

N°34844 - 24/04/2008 - FRANCE - 76 - BLANGY-SUR-BRESLE
C23.13 - Fabrication de verre creux
Vers 13 h, un feu se déclare dans une entreprise spécialisée dans le parachèvement de flacons de parfum et de pots pour la cosmétique. L'incendie détruit 176 636 flacons de parfums stockés à l'intérieur. L'équipe d'incendie du site et les pompiers extérieurs maîtrisent le sinistre en moins d'une demi-heure.
Le bâtiment principal situé à environ 30 m n'est pas touché par le sinistre et 8 personnes sont au chômage technique pendant 5 jours.
L'ensemble des gravats et déchets résultant de l'incendie est évacué quelques jours plus tard.

N°34498 - 22/04/2008 - FRANCE - 80 - MERS-LES-BAINS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie à 1h10, le gardien déclenche la sirène d'alarme pour signaler qu'une coulée de verre s'est produite sous la zone d'affinage du four n°4 (zone à l'avant du four). La coulée s'est produite au niveau d'une électrode et a endommagé le circuit électrique de cette dernière, déclenchant ainsi une alarme au poste de garde. Entre 60 et 80 pompiers ainsi que la gendarmerie arrivent sur les lieux vers 2h30.
Le verre qui s'écoule est très chaud donc très fluide, les équipes d'intervention mettent en uvre plusieurs lances d'extinction. A 3h45, la société des eaux met en place un dispositif pour assurer un débit d'eau correct. A 5h30 n'arrivant pas à figer le verre pour boucher le trou, l'exploitant prend la décision de couler complètement le four. Un deuxième trou de coulée est réalisé à l'arrière du four vers l'enfournement. La température du verre ayant descendu, il ne s'est mis à fonctionner que vers 10h.
Courant de l'après midi, l'exploitant installe des pompes pour recycler l'eau qui se trouve dans la cave. Lors de l'opération du matin, de grandes quantités d'eau ont été utilisées et les caves autour de la rétention ont été ainsi remplies. De l'eau est également partie dans le réseau d'eau pluviale. Des ventilateurs sont installés pour dégager les vapeurs d'eau. Le POI n'est toutefois pas déclenché.
Le bilan de l'accident fait état d'un pompier blessé et d'un autre qui a été pris d'un malaise. Les conséquences matériels concernent l'endommagement de plusieurs câbles électriques, l'arrêt du four n°4. Le 24 avril, l'inspection des installations classées réalise une visite sur site et demande à l'exploitant de mettre à jour son POI et de le tester dans l'année. L'usure du réfractaire du four serait à l'origine du percement du four.

N°34559 - 16/02/2008 - FRANCE - 02 - CUFFIES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un employé d'une verrerie signale vers 9 h un incendie au niveau d'un module technique se trouvant sur un chantier. Les équipes incendies du site interviennent afin d'éteindre le feu et sont aidées par la suite par les pompiers. Le module qui contient une armoire électrique, une centrale LIE avec capteur, un extracteur d'air, un séparateur air/eau, une pompe de vidange du séparateur air/eau est détruit. Une quantité estimée à 5 m³ d'eaux d'extinction incendie se déverse directement dans l'AISNE et entraîne avec elle des suies de combustion. Pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident, l'exploitant de la verrerie s'engage à effectuer régulièrement des audits du prestataire du chantier.

N°34102 - 11/01/2008 - FRANCE - 63 - PUY-GUILLAUME
C23.13 - Fabrication de verre creux
Vers 23h45, un incendie détruit 150 m² d'un bâtiment de plein pied dans une verrerie. Vers 00h30, 21 pompiers, équipés d'appareils respiratoires isolants, éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable. Les pompiers ventilent et déblaient les lieux. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

N°33424 - 15/08/2007 - FRANCE - 33 - VAYRES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine de production de verre, un feu à 20h37 dans un entrepôt détruit 50 des 150 m³ d'un stock de bouteilles conditionnées en palettes. Le service de sécurité de l'entreprise et les pompiers interviennent avec 5 lances à débit variable et une lance crapaud. Le feu est éteint à 23h13. Aucune victime n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

N°32991 - 10/05/2007 - FRANCE - 62 - ARQUES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, un débordement de verre sodocalcique en fusion se produit vers 19h35 sur un four mixte (oxygaz - électrique) de 80 t de capacité. Le surveillant du four dans la cabine de fusion constate le refroidissement du porte électrode mais aussi une augmentation brutale de la température de la voûte suivie du débordement du verre par les regards. Conformément aux procédures d'intervention en cas de coulée accidentelle, l'opérateur actionne les arrêts d'urgence de coupure de gaz et d'électricité et donne l'alerte. Le verre se propage et provoque un départ dincendie sur la plateforme devant la cabine de fusion. Les pompiers du site mettent en oeuvre 3 lances à débit variable de 500 l/min pour refroidir le verre en fusion et alerte les secours publics. Le feu est maîtrisé vers 20h45. Lors de lincident, le verre sest écoulé dans la cuve de coulée. Le four est vidangé à partir de 1h10. Cette opération s'achève vers 4 h. Une première défaillance (augmentation de température du porte électrode) s'était produite peu de temps auparavant et avait conduit à la mise en place de 2 "pipettes" de refroidissement. L'accident est survenu durant la remise en fonctionnement controlé de l'eau sur le refroidisseur. Aucun effet sur lenvironnement n'est à déplorer. Lors de lintervention, un salarié sest blessé (entorse à la cheville). Le local fusion et certains de ses équipements sont endommagés. Ce type de scénario était prévu dans l'étude de dangers et les barrières de sécurité (cuve de coulée accidentelle) ont bien joué leur rôle.

Le service sécurité environnement du site a analysé lincident afin de préciser les causes et détecter des anomalies de fonctionnement. La détérioration du porte électrode aurait conduit à lintroduction deau dans le verre en fusion qui se serait vaporisée très rapidement produisant un grand volume de gaz. Ce gaz en séchappant aurait entraîné le verre à lextérieur du four.

A la suite de l'accident plusieurs actions ont été engagées par lexploitant qui concernent le déverrage du porte électrode pour expertise, lanalyse des risques menée en présence du personnel et engagée dès le constat dune anomalie sur le circuit de refroidissement du porte électrode, la modification de la gamme opératoire relative à la remise en eau du circuit de refroidissement, la poursuite des exercices P.O.I sur le thème de la coulée accidentelle. L'exploitant a également fait un communiqué de presse.

N°32883 - 12/04/2007 - FRANCE - 60 - FEUQUIERES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un feu se déclare à 14h45 dans une cabine de peinture de 20 m² utilisée pour la sérigraphie dans une usine de fabrication et décoration de bouteilles en verre classée seveso seuil bas. L'incendie émet une importante fumée. La quinzaine de salariés présents dans le bâtiment est évacuée et les alimentations en énergie sont interrompues. Les pompiers internes et les secours publics maîtrisent le sinistre à 15h20 avec 4 lances à débit variable de 250 l/min et 1 lance à mousse puis ventilent la cabine. Une employée légèrement intoxiquée est examinée sur place par le médecin des pompiers puis conduite à l'hôpital par précaution. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement sont traitées sur le site. L'intervention des secours s'achève vers 17 h ; le POI n'a pas été déclenché. L'exploitant diffuse un communiqué de presse.

N°32725 - 08/02/2007 - FRANCE - 70 - PASSAVANT-LA-ROCHERE
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine de fabrication de verre creux, une fuite de verre en fusion se produit en partie basse d'un four de 30 m³. Le verre s'écoule dans un bac de rétention. Les pompiers refroidissent la rétention à l'aide de lance à incendie. 12 employés risquent d'être en chômage technique pour 8 jours.

N°32050 - 02/08/2006 - FRANCE - 51 - REIMS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, un feu se déclare durant la nuit sur des palettes de verres prêtes à l'expédition stockées dans un hangar de 2 000 m². Les flammes se propagent sur 1 000 m². Les pompiers doivent faire de la place à l'aide de chariots-élévateurs pour installer les moyens d'intervention. L'incendie détruit 1,4 millions de bouteilles (1 500 palettes stockées sur 3 niveaux). Des camions transporte les débris sur un autre secteur du site dans l'attente de leur destruction. L'incendie serait d'origine malveillante.

N°32012 - 24/07/2006 - FRANCE - 54 - BACCARAT
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un incendie détruit un atelier de 200 m² dans une cristallerie. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances. Lors de son intervention, un pompier se blesse légèrement aux membres inférieurs.

N°31735 - 01/05/2006 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine de fabrication de verre, un feu se déclare vers 3 h en partie haute de gaines de ventilation associées à un four de recuisson. A titre préventif, les pompiers effectuent des reconnaissances sur la toiture. Le fonctionnement du four est interrompu durant 24 h.

N°32167 - 28/03/2006 - FRANCE - 16 - COGNAC
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un feu se déclare sur la charpente en bois dans les combles d'un bâtiment en rénovation abritant au rez-de-chaussée les laboratoires de l'usine et au 1er étage des locaux vides. Le sinistre dégage une épaisse fumée qui contraint l'exploitant à limiter l'activité de la zone déchargement des camions et à arrêter une ligne de fabrication de bouteilles durant 1 h. Les pompiers doivent découper le faux-plafond garni de laine de verre avant d'intervenir. Le tronçonnage d'une gaine métallique lors de travaux d'entretien aurait généré une étincelle à l'origine du départ de feu. L'usine a connu 1 semaine plus tôt un départ de feu sur un câble électrique (ARIA 32 166).

N°32166 - 15/03/2006 - FRANCE - 16 - COGNAC
C23.13 - Fabrication de verre creux
Peu après 18 h, un câble électrique s'enflamme à proximité de 2 conduites de fioul alimentant 2 fours d'une verrerie. Les pompiers du site ferment les vannes, interrompant l'activité des fours. Appelés en renfort, les secours extérieurs éteignent le départ de feu et surveillent les lieux jusqu'en fin de soirée.

N°31327 - 24/01/2006 - FRANCE - 80 - MERS-LES-BAINS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un feu se déclare sur un compresseur diesel situé en sous-sol d'une verrerie à la suite d'un écoulement de verre en fusion. Les secours internes de l'usine éteignent l'incendie à l'aide d'une lance à débit variable. Sept employés ayant inhalé de la fumée sont conduits à l'hôpital.

N°31259 - 11/01/2006 - FRANCE - 30 - VERGEZE
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, une coulée de verre en fusion se produit dans la nuit, sur un four d'une capacité de 700 t, 4h45 après une première coulée moins importante colmatée par le personnel. Les pompiers alertés refroidissent l'écoulement tandis que le niveau du four est abaissé. De 3 à 4 m³ de verre sont ainsi déversés dans la rétention associée au four. La fuite est colmatée 2h après sa détection mais le four reste sous surveillance jusqu'à la fin de la journée. La production est ralentie jusqu'à ce que l'expertise du four soit effectuée. La fissuration du four est survenue 10 h après qu'une panne d'alimentation électrique générale ait perturbé le fonctionnement de l'installation : arrêt de la chauffe et du refroidissement du four, mise en tirée réduite...Cette coupure d'alimentation électrique générale s'était alors accompagnée d'un dysfonctionnement de l'alimentation de secours du site.

N°30644 - 16/09/2005 - FRANCE - 51 - REIMS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Une coulée de 250 t de verre en fusion se produit sur un four d'une usine de fabrication de verre creux, à la suite du percement d'un bloc réfractaire à proximité du siphon au pied du 1er bloc de cuve. L'intervention des employés, la mise en action des lances incendie, ainsi que l'arrêt des équipements et des installations électriques de l'atelier permettent d'éviter l'embrasement des structures de l'établissement. La coulée se termine 2 h après l'arrivée des pompiers. La totalité du verre est retenue dans la rétention associée au four. Le dispositif hydraulique est maintenu jusqu'au lendemain matin. Les pompes de relevages internes ayant été progressivement obstruées par les fines de verres, une société spécialisée pompe les eaux de refroidissement, accumulées au sous-sol et les évacue vers le bassin de confinement de l'usine. Elles seront ensuite traitées par la station de traitement des eaux usées du site (50 m³). L'usure des réfractaires en point bas du four, liée à sa fin de vie, est à l'origine de l'accident. Le four est définitivement arrêté, la fin de son exploitation était par ailleurs programmée avant 3 mois. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée, mais des procédures de licenciement sont engagées.

N°30599 - 09/09/2005 - FRANCE - 59 - MASNIERES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine de fabrication de verre creux, un feu se déclare la nuit dans un bâtiment de 300 m² abritant divers stocks (palettes, cartonnages, diluants et peintures), ainsi que 2 machines de décoration du verre. Un risque d'explosion de gaz est redouté à la suite du grippage d'une vanne de barrage, lorsque la flamme d'une fuite de gaz enflammée au niveau d'une soupape de sécurité est soudainement soufflée. Finalement, une 2ème vanne, située en amont de l'alimentation de l'un des fours du site, permet de couper l'alimentation en gaz et d'écarter tout risque d'explosion. Les différents foyers de l'incendie sont éteints après 3 h d'intervention. Le bâtiment est détruit, mais l'incendie n'aura pas d'incidence sur la production principale de l'usine.

N°30443 - 09/08/2005 - FRANCE - 45 - LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine de fabrication de verre creux, un feu se déclare dans un bâtiment industriel de 2 étages de 5 000 m² au sol à usage de production et conditionnement de verrerie. L'incendie intéresse 100 m² de toiture en composite bois - acier, tuiles et laine de verre. Les énergies du bâtiment sont coupées et le personnel de l'atelier et de la chaîne est évacué. Malgré des difficultés d'accès à la toiture, les pompiers parviennent à la dégarnir et à éteindre l'incendie après 2 h d'intervention. Le personnel ne sera pas mis en chômage technique.

N°30523 - 17/07/2005 - FRANCE - 70 - PASSAVANT-LA-ROCHERE
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, une fuite de fioul léger se produit sur une canalisation métallique enterrée, connectée à 3 cuves servant à l'alimentation des fours et représentant un volume total de 45 m³. L'hydrocarbure pollue les rejets aqueux de l'entreprise et la MORTE EAU. Un barrage flottant est mis en place sur la rivière et des produits absorbants sont épandus pour limiter la propagation de la pollution. Aucune conséquence sur la faune aquatique n'est relevée, moins de 1 m³ d'hydrocarbures serait impliqué. Une très forte corrosion de la canalisation est à l'origine de l'accident. L'inspection des installations classées constate les faits. Les 3 cuves de fioul sont remplacées par une autre cuve enterrée disponible sur le site. Pour ce faire, les 3 cuves sont vidangées via une canalisation aérienne provisoire et les gravats pollués sont stockés en fûts dans l'attente de leur enlèvement pour traitement par une entreprise spécialisée.

N°29167 - 14/02/2005 - FRANCE - 51 - REIMS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, une fuite se produit sur un four contenant 190 t de verre en fusion. Les pompiers stoppent la fuite à l'aide de 6 petites lances et maintiennent le dispositif hydraulique jusqu'à la consolidation du four pour pallier une éventuelle défaillance du réseau d'eau interne. Les réparations ont lieu le lendemain matin.

N°30582 - 27/01/2005 - FRANCE - 62 - ARQUES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un déversement accidentel de matières grasses et d'hydrocarbures provenant d'une verrerie est à l'origine d'une nappe blanche de 135 m de long et 6 m de large dans le canal de NEUFFOSSE. L'administration constate les faits.

N°28590 - 17/11/2004 - FRANCE - 60 - FEUQUIERES
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une verrerie, 1 t de verre en fusion s'écoule à l'extérieur d'un four à la suite de la défaillance d'un joint situé à 5 m du sol. Le four accidenté qui est situé dans le bâtiment de production, contient 200 t de verre. Les pompiers mettent en place un dispositif de refroidissement pour créer un bouchon qui stoppe la fuite. Son obturation définitive est obtenue 10 h plus tard, le temps pour l'exploitant de créer une pièce de réparation. Le bilan fait état d'un pompier blessé à la suite d'une chute qui est hospitalisé. L'activité de l'entreprise n'est pas impactée.

N°28286 - 11/10/2004 - FRANCE - 42 - RIVE-DE-GIER
C23.13 - Fabrication de verre creux
Une fuite d'acétylène se produit dans une verrerie lors du raccordement d'un cadre de 8 bouteilles de 6 Nm³ au réseau de distribution usine. La fuite située sur la vanne d'ouverture de l'une des bouteilles ne peut être stoppée. Un risque d'explosion est redouté, 48 bouteilles similaires se trouvant à proximité. Un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place ; 2 écoles, 1 crèche, 2 magasins et les riverains du site (soit 300 personnes) sont évacués. La limitation de la circulation, ajoutées aux travaux effectués sur la route nationale proche, génèrent d'importants embouteillages. Les secours arrosent le cadre qui fuit durant plus de 4 h, puis les bouteilles sont placées dans des bacs remplis d'eau jusqu'à vidange complète. Le dispositif de sécurité est levé 6 h après le début de l'alerte. Aucune conséquence humaine ou environnementale n'est à déplorer. La percussion des vannes des bouteilles sur la partie supérieure du cadre, probablement lors du transport, du chargement ou du déchargement, serait à l'origine de la défaillance de la vanne ; de part la conception du cadre, les bouteilles pouvaient en effet se déplacer verticalement dans ce dernier.

N°28141 - 29/09/2004 - FRANCE - 51 - OIRY
C23.13 - Fabrication de verre creux
Une coulée de 300 t de verre en fusion se produit lors de la mise en service (montée en température de 0 à 1 500 °C) d'un four d'une capacité de 500 t dans une verrerie. Après avoir coupé l'alimentation électrique de l'installation, les employés donnent l'alerte et déclenchent le réseau incendie de l'usine. Appelés en renfort, les secours solidifient la coulée qui s'est répandue dans et aux alentours de la rétention, tout en refroidissant la structure du four. Un employé est légèrement incommodé (coup de chaleur). Les dommages matériels sont évalués à 0,5 M.euro et l'arrêt de l'installation est prolongé d'une semaine, mais les conséquences environnementales sont faibles : prélèvement d'eau supérieur à la normale et rejet d'eau à 34 °C pendant 30 à 45 min. La rupture d'une vis, supportant un dispositif de refroidissement au niveau d'une gorge du four, serait à l'origine du déplacement d'une pièce réfractaire qui a provoqué la trouée du four.

N°27546 - 11/07/2004 - FRANCE - 77 - COULOMMIERS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine de production de verre creux, un feu se déclare dans un local de 100 m² où sont stockés des produits chimiques. Les employés sont en chômage technique.

N°26700 - 10/03/2004 - FRANCE - 51 - REIMS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Un incendie se déclare dans une verrerie à la suite d'une coulée de verre en fusion provoquée par des travaux. L'atelier est évacué.

N°26312 - 29/01/2004 - FRANCE - 51 - REIMS
C23.13 - Fabrication de verre creux
Dans une usine de fabrication de verre creux, un feu se déclare sur des bacs de verre fondu placé par sécurité 'en cave' et se propage à des gaines techniques jusqu'au plancher machine, puis en toiture. Le POI de l'établissement est déclenché et l'usine évacuée. L'accident a pour origine une coupure générale de l'alimentation électrique HT de l'établissement. Conformément aux procédures, 2 groupes électrogènes ont démarré pour alimenter 2 fours, mais le premier n'a pas délivré de courant et le second seulement 50 % de l'énergie attendue. Les opérateurs effectuent alors la 'mise en cave' du verre fondu, mais l'absence de courant de secours sur le 1er four empêche l'ajout d'eau en cave et engendré le départ de feu. La non délivrance de courant par le groupe électrogène est due au mauvais positionnement de son sélecteur de commande après la réalisation d'essais. Un défaut de basculement (dû à un problème mécanique) d'un groupe de 2 transformateurs BT est à l'origine du dysfonctionnement du 2ème groupe électrogène. Plusieurs mesures sont prises : réfection de l'ensemble des circuits HT et BT, mise en place d'un 'banc de charge' des groupes électrogènes, formation spécifique des opérateurs en charge du circuit HT, révision des procédures...

~~**N°26362 - 05/12/2003 - FRANCE - 76 - VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE**~~
~~*C23.13 - Fabrication de verre creux*~~
~~Dans une verrerie, la paroi d'un four sodo-calcique d'une capacité de production de 4 t/j se rompt. Trois à quatre tonnes de verre en fusion se déversent dans une goulotte mise en place préventivement. La rupture de la paroi s'est produite au niveau d'un point d'usure qui avait été signalé préalablement. Ce four devait faire l'objet d'un arrêt technique la semaine suivante. Les eaux d'extinction incendie ne sont pas recueillies sur le site mais évacuées par les canalisations de récupération des eaux industrielles et rejetées sans analyse dans la rivière voisine après passage par un débourbeur/déshuileur.~~

~~**N°25796 - 24/10/2003 - FRANCE - 60 - ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN**~~
~~*C23.13 - Fabrication de verre creux*~~
~~Une émanation de gaz irritant se produit dans un atelier d'une verrerie. Les 137 employés sont évacués et 17 sont hospitalisés à titre préventif. La nature et l'origine du gaz irritant sont inconnues, seule la présence de monoxyde de carbone est détectée par les pompiers à leur arrivée. Toutes les machines sont arrêtées et tous les salariés sont en chômage technique le temps de déterminer l'origine de l'incident.~~